

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 29 décembre 2025 - 1,50 €

N° 168

B. B.

L'actrice Brigitte Bardot est morte le dimanche 28 octobre dans sa maison de La Madrague à Saint-Tropez à l'âge de 91 ans, veillée par son dernier mari. Elle sera inhumée le 7 janvier au cimetière marin de Saint-Tropez. Issue de la bourgeoisie catholique parisienne, Brigitte Bardot se lance dans le cinéma dès le début des années 1950 par l'entremise de Roger Vadim. De sa filmographie on retiendra tout d'abord, en 1958, *En cas de malheur* du réalisateur Claude Autant-Lara, d'après un roman de Georges Simenon, film où elle partage l'affiche avec Jean Gabin et Edwige Fenech. Son plus grand rôle peut-être lui est offert en 1963 par Jean-Luc Godard aux côtés de Michel Piccoli dans *Le Mépris* tourné notamment dans la Villa Maubert sur l'île de Capri avec une musique envoûtante de Georges Delerue. Elle était excellente aussi dans des rôles comiques et attendrissants, une veine qu'elle a trop peu exploitée : *Babette s'en va-t-en guerre* (1959, avec Jacques Charrier), *Lours et la poupée* (1970, avec Jean-Pierre Cassel)...

À la fin des années 1960, incarnant bien au-delà des frontières de l'Hexagone une certaine liberté à la française et l'émancipation féminine, elle devient une icône internationale, probablement la plus grande star féminine française à ce jour, comme Alain Delon pouvait l'être au plan masculin. L'un et l'autre poseront à l'été 1968 pour l'hebdomadaire *Paris-Match* aux côtés du navi-

gateur Éric Tabarly, devenu un héros national après sa victoire dans la transat Plymouth-Newport en 1964. Proche de Serge Gainsbourg, Brigitte Bardot mène en parallèle de ses nombreux tournages une carrière de chanteuse.

Au début des années 1970, Brigitte Bardot décide d'abandonner définitivement le cinéma pour se consacrer désormais à la défense de la cause animale, à la tête d'une fondation qui porte son nom.

Sur le plan politique, elle affiche un conservatisme certain, votant dès 1958 pour le général de Gaulle, qui la recevra à l'Élysée en 1967. En 1974, elle prend fait et cause pour la candidature de Valéry Giscard d'Estaing à la magistrature suprême. Elle aura peu d'appétence pour ses successeurs. L'âge venant, Brigitte Bardot se rapproche du Front National et de la famille Le Pen, ce qui lui sera reproché par une partie de la gauche française.

Jérôme Besnard



SOMMAIRE

P. 1 : B. B. . P. 2 Répression. – Budget. – Métro, clodo, couteau P. 3 : Lectures. P. 4 : Les peurs des Européens. P. 5 : Le congé de saint Joseph. – Islamisme. P. 6 : Pour saluer Jules Meline. – Airbus depuis 55 ans. 7 : L'Union européenne sous présidence chypriote. – De facto.

■ **Budget** : L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté à l'unanimité la loi spéciale qui permet à l'État de continuer à fonctionner malgré l'absence d'un budget voté. Les débats sur le budget reprendront vers le 12 janvier. En cas d'échec on évoque un recours à l'article 49.3 ou aux ordonnances malgré les engagements contraires de Sébastien Lecornu.

■ **Épargne** : Selon la Banque de France, les Français disposaient de 2 100 milliards d'euros en assurance vie en octobre dernier (en hausse de 6,5 %) et de 438,9 milliards d'épargne sur le livret A d'épargne en novembre (en baisse de 800 millions par rapport à octobre). Des sommes qui font loucher les législateurs en mal de budget et de nouvelles taxes.

■ **Chimie** : Une explosion, le 22 décembre dans un laboratoire de l'usine Elkem Silicones de Saint-Fons, près de Lyon, a fait deux morts et deux blessés graves.

■ **Cyberattaques** : Le groupe public La Poste a subi une cyberattaque les 22 et 23 décembre, qui a mis à mal le fonctionnement de ses plateformes internet pour les services postaux et bancaires. L'attaque a été revendiquée par le groupe de hackers russes Noname057 (16). La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a été saisie de l'enquête. Le groupe Mondial Relay a été victime d'une cyber attaque le 23 décembre.

■ **Publicité** : Un dessin animé publicitaire commandé par les magasins Intermarché montre un « loup végétarien » qui fête Noël avec les autres animaux de la forêt. Il a été vu plus d'un milliard de fois dans le monde mais suscite des controverses absurdes sans fin (et même des menaces de procès) sur le végétarisme par exemple car le loup mange du poisson...

Répression

Si la mobilisation paysanne a quelque peu faibli à l'occasion des fêtes de fin d'année, les agriculteurs font face dans certains départements à des réactions musclées des forces de l'ordre. En Seine-Maritime, cinq membres du syndicat des Jeunes agriculteurs (JA) ont été placés en garde à vue le vendredi 26 décembre au soir suite au bâchage d'un radar routier et après leur interpellation par la BAC (Brigade anticriminalité) près de Rouen. Ils ont été libérés le lendemain en fin de matinée. Leur syndicat a appelé à une mobilisation sur le pont de Normandie le lundi 5 janvier à midi entre Honfleur et Le Havre.

La situation a été plus tendue à Auch (Gers), dans la soirée du 27 décembre, puisqu'un agriculteur appartenant à la Coordination rurale (CR) et manifestant au volant de son tracteur devant les bureaux de l'agence locale du quotidien *La Dépêche du Midi* a été braqué avec leurs armes par plusieurs policiers, dont un commissaire. Le jeune homme a réussi à garder son sang-froid et à stopper son engin. Il a ensuite été interpellé et placé en garde à vue. La scène a été filmée et largement diffusée sur les réseaux sociaux. Cette arrestation musclée a suscité une vive réaction de la CR qui entend désormais saisir le Procureur de la République et demande une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN).

Jean Bongrain

Budget

La loi de finances aurait pu être votée si le gouvernement avait eu recours à l'article 49-3, selon lequel une loi est considérée comme

adoptée si l'opposition n'a pas pu faire voter une motion de censure. Il suffit que des groupes importants s'abstiennent pour que le gouvernement ait gain de cause.

Or le Premier ministre refuse d'utiliser l'article 49-3 afin de faire prévaloir la négociation et le compromis. Cette méthode a permis de faire adopter le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale mais elle a échoué en décembre pour l'adoption du budget général.

D'où le recours à une loi spéciale, dans des conditions très discutables : l'article 47 de la Constitution précise que le gouvernement peut prendre des mesures d'urgence si la loi de finances n'a pas été déposée en temps utile. Ce qui n'est pas le cas ! Mais le Conseil d'État a détourné le regard et le Conseil constitutionnel ferait de même en raison d'une nécessité d'ordre public : il faut assurer la collecte des impôts, permettre l'ensemble des paiements et autoriser l'État à emprunter.

La loi spéciale était inévitable et les parlementaires l'ont bien compris en votant le texte à l'unanimité. Il s'agit cependant d'un simple sursis. La discussion va reprendre en janvier et des rapports de force inchangés risquent de conduire à la même impasse qu'en décembre. Le Premier ministre sera alors placé devant un choix crucial

Ou bien recourir à l'article 49-3 et bénéficier de l'abstention des socialistes et de certains députés de la droite libérale qui ne voudront pas prendre la responsabilité de faire tomber le gouvernement.

Ou bien décider que le projet de budget sera exécuté par voie d'ordonnances. Cette procédure est prévue par la Constitution, lorsque

le Parlement ne parvient pas à voter le budget dans les délais prescrits. En ce cas, c'est le budget initial qui est mis en œuvre, sans possibilité d'y intégrer des amendements. La procédure est efficace mais elle contredit radicalement le principe fondamental adopté en 1816 par la monarchie restaurée : c'est le Parlement qui vote chaque année le budget.

Mieux vaut utiliser la procédure du 49-3, qui met en jeu la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale, plutôt que de sacrifier le principe premier de la démocratie parlementaire.

Claudine Uzerche

Métro, clodo, couteau !

La présentation, par le ministère de l'Intérieur, de la personnalité de l'auteur des coups de couteau portés à trois femmes dans le métro parisien le 26 décembre, vaut la peine d'être reprise. Elle montre d'abord la réactivité des divers services et ensuite la volonté d'une communication ne s'embarrassant pas de faux-semblants tout en restant factuelle et précise

« De nationalité malienne, en situation irrégulière sur le territoire national, cet individu, déjà connu pour destruction de biens sous l'emprise de stupéfiants, a été écroué en janvier 2024 pour vol aggravé et agression sexuelle après avoir été condamné pénalement. Libéré en juillet 2025, eu égard à sa situation administrative, il a fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français et a été placé en centre de rétention administrative. L'éloignement n'ayant pu aboutir dans le délai légal des quatre-vingt-dix jours, faute d'obtention d'un laissez-passer consulaire en

l'absence de titre d'identité valide, il a été libéré avec assignation à résidence. Il était actuellement sous mandat de recherche. »

Regrettant évidemment que « l'éloignement du suspect n'ait pu aboutir », le ministère a ajouté que « la mobilisation se poursuit pour parvenir, en priorité, à éloigner des étrangers en situation irrégulière auteurs de troubles à l'ordre public ». Il y a donc eu des failles dans le contrôle français, malgré la connaissance que la police avait de son portable, grâce auquel il a été géolocalisé. De même, on découvre la difficulté de se retrouver dans le maquis diplomatico-administratif des relations avec le Mali, dont 100 000 à 200 000 ressortissants vivaient en France.

Maintenant, il faut s'interroger sur cet homme « conduit dans une infirmerie psychiatrique ». D'après Loïc Dessertenne, le délégué Île-de-France d'Alliance Police nationale, « On a plutôt affaire à un délinquant d'habitude, un délinquant violent, qui est connu de nos services pour des vols violents, pour des vols à l'arraché et pour des agressions sexuelles ». On ne sait d'ailleurs rien de ses éventuelles motivations. Un peu plus tard on apprenait qu'il disposait bel et bien d'un passeport français, ce qui ajoutait au sentiment de cafouillage et d'impuissance.

On devra pousser un peu plus loin les analyses, en n'hésitant pas à sortir du fait divers, de la psychiatrie et de la psychologie. Il faudra ainsi ne pas craindre de faire appel aux champs anthropologique, sociologique et religieux. Par exemple, même si elle ne peut rester la seule et qu'il y en aura d'autres à formuler, une question toute simple devrait être abordée : comment un jeune musulman



ROMAN

Luxe et débâcle

1913. Quittant parents et pauvreté, Madeleine Fourcade, treize ans, arrive en pays d'Olmes pour servir les Amiel, de riches industriels du textile. Ici la maison est magnifique, maîtres et domestiques se côtoient en toute simplicité. Elle va y découvrir le luxe et l'amour auprès de Louis-André, le fils aîné. À travers la relation de deux jeunes gens, Georges-Patrick Gleize raconte son Ariège d'origine en des temps troublés par les guerres et les luttes sociales. Les amoureux se heurteront aux convenances bourgeoises et affronteront les drames de leur époque.

« Quand fleurissent les magnolias », Georges-Patrick Gleize, Calmann-Lévy, coll. Territoires, 300 p., 19,90 €.

POLAR

Mafiosa

Son prénom est Sharon mais, dans la cité miteuse où elle réside, tous l'appellent « la Suédoise ». Elle est blonde, grande et belle, les hommes n'ont d'yeux que pour elle. Juge à la Cour d'assises de Rome, Gian-



carlo de Cataldo connaît le basculement vers la criminalité. Parfois il suffit d'un rien. Sharon doit livrer un colis à la place de son petit ami empêché. Elle y rencontre « le prince », un aristocrate déchu, qui l'introduit chez les mafieux. À elle de se faire une place dans un milieu où chaque faute se paie cher.e.

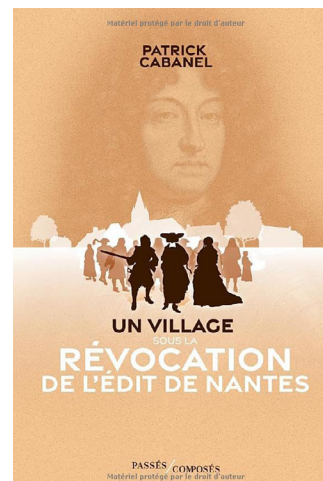
« La Suédoise », Giancarlo de Cataldo, Métailié noir, 240 p., 21,50 €.

HISTOIRE

Les clandestins

Louis XIV a révoqué l'édit de Nantes. Des groupes clandestins de protestants s'organisent. Historien du protestantisme, Patrick Cabanel raconte la résistance du village de Saint-Germain, dans les Cévennes. Pourtant isolé, il subira une répression sanglante de la part de ses multiples adversaires : voisins redoutables, catholiques et notables nouvellement convertis.

« Petit bréviaire du vin et de l'ivresse », Claudine Brécourt-Villars, La Table Ronde, 224 p., 19 €.



REVUE

Polar

Le succès de la série La femme de ménage a relancé le thriller psychologique très prisé du public. Lire analyse ce registre littéraire aux codes et aux recettes bien rodés. Autres articles : le grand entretien avec Marie-Hélène Lafon, l'univers de Philippe Besson, le portrait de Marion Fayolle et toujours des extraits des nouveautés.

« Polar. Retour en force! », Lire magazine, janvier 2026, 7,90 €. En kiosque.



21 et 22 janvier 2026
à Rennes
27^e CARREFOUR
DES GESTIONS LOCALES
DE L'EAU.

Le Carrefour des Acteurs
Sociaux y animera une table
ronde le 21 janvier, dirigée
par Laurent Dornon.
Renseignements
Laurent.dornon@outlook.fr

■ **Brandt** : Une mise aux enchères de l'usine Brandt de St-Jean-de-la-Ruelle serait prévue en janvier. Le maire d'Orléans Serge Grouard a apporté son soutien, le 24 décembre, à la candidature de l'industriel Stéphane Français, directeur de Metavisio (qui exploite sous licence américaine la marque Thomson-Computing). Celui-ci propose de réembaucher 150 personnes pour relancer la fabrication d'électroménager associée à ses produits électroniques, avec promesse d'aller jusqu'à 250 embauches en cinq ans en cas de réussite. Ce projet réclame 25 millions d'investissement, dont 9 seraient avancés par les collectivités locales. La CGT y est opposée car cela ne règle pas le problème des trois autres sites Brandt et laisse sur le carreau plusieurs centaines de salariés.

■ **Marine** : L'armateur de navires de service Bourbon, héritier des Sucreries de Bourbon et, naguère, de la compagnie de remorquage Les Abeilles, opère encore 223 navires standardisés, avec 5 842 salariés dans plus de 35 pays. Elle fut, avec 500 navires, la première flotte de navires de service à l'offshore jusqu'en 2014. Originaire de La Réunion et anciennement propriété de la famille de Chateaufort (évincée en 2019 par ses créanciers), Bourbon, en redressement judiciaire depuis des années, a été revendu, le 22 décembre 2025, aux deux fonds de pension américains qui avaient racheté une grande partie de ses dettes l'an dernier.

■ **Chaudières** : Les deux familles fondatrices du fabricant vendéen de chaudières et pompes à chaleur Groupe Atlantique (12 000 collaborateurs, 35 sites industriels, marques Atlantic, Thermor, Sauter...) ont annoncé le 22 décembre un accord pour céder leur majorité dans le capital à leur concurrent japonais Paloma-Rheem Holdings (19 000 collaborateurs) pour quelque

3 milliards d'euros. Le ministère des Finances français a rappelé qu'il avait un droit de regard sur la transaction.

■ **Menuiserie** : 287 clients, qui n'ont réussi ni à se faire livrer ni indemniser par le liquidateur judiciaire, ont déposé, le 23 décembre, une plainte collective contre les anciens dirigeants de la société Mister Menuiserie qui a été liquidée en décembre 2024. Cette société disposait de 150 points de ventes et de nombreux sites internet.

■ **Carburants** : Selon le ministère de la Transition écologique, les prix du carburant en France sont les plus bas connus depuis plus de trois ans. Le SP95-E10 est en moyenne à 1,59 euro le litre et le gazole à 1,52, alors que le baril de Brent se négocie à environ 60 euros à l'international.

■ **Douanes** : Lors d'une opération de contrôle le 6 novembre à Roissy, les douanes française avaient ouvert 320 474 colis Shein. Selon un communiqué du 27 décembre, 25 % n'étaient pas conformes à la réglementation française. Aucune communication n'a été faite sur les éventuelles sanctions.

■ **Montagne** : Les stations de ski françaises, qui avait connu un taux de remplissage de 83 % pour la précédente saison, sont très optimistes pour la saison en cours. Beaucoup ont affiché complet pour le 1er de l'an malgré des tarifs souvent en nette hausse.

■ **Forêts** : L'indemnisation pour abattre les pins touchés par le nématode du pin (vers parasite) est entrée en vigueur le 27 décembre. Elle peut atteindre 4 000,00 euros par arbre abattu et coûtera des dizaines de millions à l'État.

de 25 ans peut-il se promener avec un couteau sur lui pour manifestement s'en servir, ce qu'il va accomplir à trois reprises en prenant manifestement son temps et en tailladant chaque fois une femme ? Il y a dans ce comportement des éléments très divers dont on ne pourra faire l'économie de tenter de les comprendre, donc de les disséquer afin d'en extraire clairement ce contre quoi notre société devra intelligemment lutter.

Jean-Gabriel Delacour

Les peurs des Européens

De nos jours, il apparaît délicat et hasardeux de connaître les sentiments et les pensées des peuples européens. Leur positionnement par rapport à telle ou telle personnalité ou à tel ou tel événement dramatique se trouve par définition lié à la conjoncture. Leur appréciation des grands changements, notamment climatiques et démographiques, semble souvent manquer d'originalité et se contenter des idées reçues sans grande prise en compte des réalités.

Pourtant, les Européens se taisent de moins en moins. Vivant sur le seul continent où on peut exprimer ses choix lors des élections parlementaires, ils connaissent aussi les manifestations assez bien encadrées par des organisations syndicales. Aujourd'hui s'y ajoutent de plus en plus, à des tailles très variées, des regroupements de citoyens mus par une volonté de défendre un territoire bien précis, une exploitation agricole ou industrielle, un mode de vie ou le maintien de traditions. Parfois apparaissent des thématiques plus larges comme l'immigration et l'islamisme. Cela ne plaît d'ailleurs pas à tout le monde, car il y a des libertés qu'on

ne reconnaît pas à autrui au nom d'une supériorité morale repoussant l'adversaire au-delà de ceux qui ont le droit de vivre.

Cette logique qu'il faut bien appeler totalitaire puisqu'elle veut tout contrôler, les hommes comme les idées, les faits comme les désirs, crée des peurs en Europe. Si les bruits de bottes ont été remplacés, du moins pour le moment, par les vols de drones et les cyberattaques et si les Nouvelles Routes de la Soie chinoises surpassent les convois américains ravitaillant l'Union soviétique par l'Arctique, une inquiétude s'avère d'autant plus palpable que l'Europe donne l'impression de rogner elle-même ses défenses ou, comme on aurait dit autrefois, de donner des verges pour se faire battre. Cela ne concerne pas que la sécurité extérieure.

Sans entrer dans les détails, on peut observer l'espace public et établir la comparaison avec ce qu'on trouve maintenant hors de ce monde occidental devenu bien petit et que certains définissent comme un « hôpital psychiatrique à ciel ouvert ». Là-bas, rien ne traîne et il n'y a ni drogue visible ni dealers régnant sur les trottoirs et dans les cours, ni misère agressive, ni harcèlement, ni peur rampante. Mais toute attaque contre un policier appelle une réponse immédiate, radicale, sans pitié ni concession et on ne cherchera pas à rencontrer psychologue, sociologue, travailleur social ou juge indulgent. En revanche, l'Europe a désarmé l'État, humilié la loi, transformé la sanction en débat. Elle a laissé la drogue coloniser ses quartiers, la rue devenir un territoire disputé. Elle a appris aux femmes à baisser les yeux, aux seniors à rentrer plus tôt et, plus généralement, aux honnêtes gens à se taire. Elle a ouvert

ses frontières, confondant hospitalité et abdication ; elle a reçu des hommes qui la méprisent et haïssent ce qu'elle est, tout en jouissant de ce qu'elle offre.

Alors, évidemment, certains peuvent prendre peur.

Jean Étèveaux

Le congé de saint Joseph

Le lendemain de Noël, le ministère de la Santé a annoncé l'entrée en vigueur du nouveau congé de naissance dans six mois. Bien entendu, comme il se doit dans notre République de l'incertitude et de l'inconstance, il y a eu quelques contre-ordres, rappels à l'ordre et autres désordres concernant sa mise en œuvre. Initialement fixée à juillet 2027, son application avait été avancée par l'Assemblée nationale, sans doute par souci social, à janvier 2026, puis décalée à janvier 2027 par le Sénat avant d'être finalement fixée, à nouveau, à janvier 2026, mais le gouvernement a évoqué « les difficultés fortes de mise en œuvre » pour les employeurs, petite pierre envoyée dans la cour du patronat. Ce congé supplémentaire d'un à deux mois concerne tous les parents d'enfants nés au 1er janvier 2026, avec un certain nombre d'accommodements. Facultatif, il s'ajoute aux congés maternité (seize semaines) et paternité (vingt-huit jours) existants, avec un niveau d'indemnisation plus élevé que le congé parental actuel, également maintenu. D'une durée d'un ou deux mois, au choix du salarié, il pourra être fractionné en deux périodes d'un mois. L'indemnisation devrait représenter 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second.

Programmé en janvier 2024 par Emmanuel

Macron, qui avait alors appelé au « réarmement démographique », le congé de naissance s'inscrit en fait dans la longue suite de mesures s'empilant volontiers les unes sur les autres pour épaissir le millefeuille administratif français. S'il fera la joie des ordinateurs de Bercy, il va ajouter aux affres de la comptabilité des entreprises, qui vont devoir intégrer ces nouvelles données.

Comme le dispositif a été annoncé, dans sa version semble-t-il finale, le lendemain de Noël, des esprits facétieux auraient pu proposer de le dénommer tout simplement « congé de saint Joseph », par référence au nouveau père de l'enfant de la crèche. Malgré ses appétences pour la vie religieuse, Sébastien Lecornu y a-t-il pourtant pensé ?

Précis

Islamisme

Converti à l'islam et ayant pris le nom de Soulayman, Bruno Guillot, Français élevé à Charleroi en Belgique par des parents culturellement chrétiens mais non pratiquants, était devenu salafiste, tendance extrême de l'Islam soutenue par l'Arabie saoudite. Le Royaume saoudien avait offert à Bruno, d'abord parti en Égypte pour vivre en terre d'Islam avec sa jeune femme et leur petite fille, des études dans une prestigieuse université coranique de Médine. Tous les frais du couple étaient pris en charge par de riches donateurs. Parmi eux, le cheikh Saoud, dont Bruno a retenu ce discours partant des excès du consumérisme, voire de la fausse idole du « Père Noël » de nos « fêtes de fin d'année » : « Noël est une fête de mécréants qu'il nous est interdit de fêter ; mais cela montre malgré

tout à quel point l'Occident est en chute libre spirituelle. Le déclin du christianisme permet à l'islam de s'étendre, de l'Angleterre à la France en passant par Bruxelles, la capitale de l'Europe ! Allah est le plus grand. Et toi, Soulayman, et tous tes amis, vous êtes l'armée d'Allah pour propager l'islam et fortifier les musulmans sur place. [...] Profitez de la décadence de l'Occident pour lui offrir la meilleure des législations : la charia ! La seule religion agréée par Allah, c'est l'islam ! Et que ne subsiste que la grandeur de sa religion. » Charmant rappel en ces temps où les parents musulmans de nos entourages ne sont pourtant pas les derniers à gâter leurs enfants à l'occasion de la fête occidentale de la naissance d'Issa (nom de Jésus dans le Coran), tout de même reconnu comme prophète précurseur de Mahomet, et né sans péché... Les puristes venus d'Arabie ne craignent rien tant que ce syncrétisme sociétal, qui a pourtant ses bases dans leur texte sacré.

Le généreux cheikh dut être bien déçu quand, quelques années plus tard, secoué par les duretés de l'Arabie saoudite, son climat désertique, ses foules hystériques capables de piétiner chaque année des dizaines ou centaines de pèlerins dans des mouvements mal encadrés, les décapitations ou amputations judiciaires, le peu de foi profonde des Saoudiens qui comptent sur les pétrodollars plus que sur leur prière pour s'acheter une place au Paradis, les demandes en mariage répétées pour sa fille de huit ans... Bruno devait fuir d'abord vers le Maroc et l'accueillante ville de Tanger, où il exerça comme professeur d'arabe littéraire, avant de s'en faire expulser par la police. Celle-ci le soupçonnait de tendances terroristes mais, de retour en Belgique,

au lieu d'accomplir le programme du cheikh, Bruno, troublé par la mort édifiante de son père, remit en cause tout ce qu'il avait appris à Médine grâce à sa prodigieuse mémoire, pour revenir, en réanalysant Coran et Bible au scalpel, à la religion de ses pères.

C'est le canevas d'un témoignage extrêmement percutant paru sous le titre « Adieu Soulayman ». Loin de tout pathos, de tout romantisme et toute polémique, cet essai entre-tisse la vie d'un jeune homme emblématique de toute une génération, pas seulement belge, et de courts mais très précis « enseignements » sur ce qu'est véritablement cet islam dont il a été un adepte formé par les plus grands théologiens musulmans... Grâce au concours d'une excellente journaliste, le style est fluide, la construction précise, les démonstrations imparables. L'éditeur a cru devoir y ajouter une courte postface d'un historien spécialiste des philosophies arabes et juives, sans doute pour crédibiliser les analyses. Était-ce nécessaire tant ce livre est manifestement à la fois un passionnant et authentique reportage et un bon manuel pour qui veut connaître les ressorts de l'islamisme qui est en train de transformer nos banlieues et toutes nos sociétés ? Ce livre est plus développé quant aux raisons qui font passer toute une jeunesse à l'islamisme que sur les raisons qui ont provoqué chez son auteur, par une sorte de miracle personnel, une soudaine clairvoyance que bien peu de ses compagnons d'errance sont capables de comprendre. Il est vrai que c'est un autre sujet.

Bruno Guillot, Marie Bourgois, *Adieu Soulayman, itinéraire d'un imam salafiste*, Nour Al Aalam, 250 pages, 19,90 euros. Postface de Rémi Brague.

Pour saluer Jules Méline

On serait passé à côté du centenaire de la mort de Jules Méline (1838-1925) sans l'action résolue de l'historien Éric Anceau. Fort oublié de nos jours, républicain modéré opposé aux radicaux et aux conservateurs, le vosgien Méline présida aux destinées du gouvernement français de 1896 à 1898, après avoir été président de la chambre des députés de 1888 à 1889. Ce libéral fut surtout parlementaire durant 53 ans et porta en 1883 sur les fonts baptismaux l'ordre ministériel du Mérite agricole, familièrement appelé « le poireau ». Car la grande affaire de l'avocat Jules Méline fut la défense de l'agriculture française que ce spécialiste des tarifs douaniers entrepris de protéger des concurrences déloyales.

Alors que l'Union européenne s'apprête à ratifier un accord de libre-échange très controversé avec les pays du Mercosur (Amérique du Sud), les « tarifs Méline » protectionnistes votés en 1892 pourraient inspirer nos dirigeants confrontés à une profonde crise agricole. L'ancien ministre Arnaud Montebourg a d'ailleurs cité récemment son nom dans un entretien radiophonique.

C'est au ministère de l'Agriculture, rue de Varenne, que se sont achevées par un colloque le 18 décembre les célébrations de ce centenaire. L'enfant de Remiremont a bien connu ses lieux dont il eut la charge ministérielle à plusieurs reprises durant les premières décennies de la III^e République (1883-1885 et 1896-1898) et la Première Guerre mondiale (1915-1916). En dehors de ces participations aux gouvernements, Jules Méline présida des années durant

le « groupe agricole » réunissant des députés intéressés par ce domaine par-delà leur appartenance politique.

Ajoutons que Jules Méline fut un élément modérateur lors des heures difficiles de la séparation des Églises et de l'État en 1905.

Jérôme Besnard

Airbus depuis 55 ans

C'est le 18 décembre 1970 qu'est né le GIE Franco allemand Airbus, après le retrait des Britanniques. Le début d'une aventure industrielle et européenne fantastique qui s'est construite dans la difficulté. À l'époque où le monde n'a d'yeux que pour Concorde.

Le retrait des Britanniques a été le premier problème qu'il a fallu surmonter dans cette quête contre la suprématie historique du concurrent américain Boeing. Le premier A 300B a lancé la firme et c'est en proposant à une compagnie américaine de tester quatre de ses avions qu'Airbus s'est introduit victorieusement sur le marché américain.

En 1987, la compagnie lance l'A320 qui dispose de commandes de vol électriques réduisant les coûts d'entretien et le travail des pilotes. Cet avion devient la référence dans le monde aéronautique. Par contre l'entreprise a dû admettre que l'A380 n'a pas été le succès commercial attendu. Il était conçu pour lutter contre le Boeing 747 mais il n'a pas réussi à se faire une place et a dû être abandonné en 2021.

Les accidents, les problèmes techniques, s'ils existent ne sont pas monnaie courante chez Boeing comme chez Airbus.

Parmi les grandes nouveautés, l'arrivée des Chinois sur ce marché va

sans nul doute bousculer le monde aéronautique qui doit aujourd'hui s'adapter aux nouvelles données que sont des avions moins consommateurs de carburant, capables d'utiliser du carburant durable et d'utiliser des trajets plus optimisés. Des enjeux capitaux pour la décennie à venir. Mais la France n'est-elle pas la nation aéronautique par excellence ?

Philippe Buron Pilâtre

■ **Ukraine** : Alors que son pays et sa capitale étaient sous un déluge de bombardements russes, Volodymyr Zelinski s'est rendu le 27 décembre au Canada avant une nouvelle rencontre avec Donald Trump le lendemain en Floride. Pendant ce temps, le NABU, service anticorruption ukrainien révélait que plusieurs députés ukrainiens avaient l'habitude de monnayer leurs votes.

■ **Russie** : Le général Fanil Sarvarov, 56 ans, membre de l'état-major, est mort lundi 22 décembre dans l'explosion de sa voiture dans le sud de Moscou.

■ **Nigeria** : Accusé de laxisme à l'égard des islamistes par le président Trump qui évoque « un génocide des chrétiens », le gouvernement nigerien a dû accepter que les États-Unis procèdent à une inédite série de bombardements, depuis un navire de guerre et par drones, sur des bases présumées de Boko Haram les 26 et 27 décembre, notamment dans l'état de Sokoto.

Le 24 décembre, un attentat suicide islamiste à la veste explosive dans une mosquée de Maiduguru (État de Borno) a tué une dizaine de personnes.

■ **Syrie** : Une explosion dans une mosquée du quartier alaouite de Homs a fait au moins 8 morts et 21 blessés le 26 décembre. L'attentat a été revendiqué par un groupe djihadiste sunnite. La veille

les autorités syriennes avaient annoncé l'arrestation, en collaboration avec des forces américaines, à al-Bouwayda, près de Damas, de plusieurs dirigeants de l'EI et la mort de Mohammad Chahada, considéré comme l'un de ses chefs principaux en Syrie.

■ **Somalie** : Israël a annoncé le 26 décembre, qu'il était le premier État (et le seul jusqu'à présent) à reconnaître l'État sécessionniste du Somaliland, qui vit de manière autonome depuis 1991.

Asie du Sud-Est : Une nouvelle trêve entre le Cambodge et la Thaïlande a été signée le 27 décembre dans un conflit frontalier qui a fait une cinquantaine de morts et un million de déplacés ces derniers mois.

■ **États-Unis** : Une panne d'électricité le 20 décembre, touchant un tiers de San Francisco, a provoqué de gigantesques embouteillages notamment par l'arrêt des taxis autonomes sans pilotes humains.

■ **États-Unis** : Le secrétaire d'État Marco Rubio s'est vanté, le 23 décembre, d'avoir fait révoquer 95 000 visas, dont 8 000 visas d'étudiants, et d'avoir interdit de séjour aux États-Unis plusieurs personnalités européennes comme Thierry Breton, accusé d'être à l'origine du règlement européen sur les services numériques (DSA) qui contrarie les « Gafam ».

■ **États-Unis** : Le ministère de la Justice a indiqué, le 24 décembre, disposer d'un million de nouveaux documents potentiellement liés à l'affaire Epstein, qu'il faut examiner avant de les publier ainsi que l'a exigé le Congrès.

■ **Groenland** : Le président Trump a, le 21 décembre, nommé Jeff Landry comme son représentant spécial pour le Groenland dont il souhaite l'annexion par les États-Unis. L'ambassadeur américain à

Copenhague a été convoqué le lendemain par le gouvernement danois qui a exprimé son mécontentement.

■ **Chine** : Les droits de douane sur les produits laitiers européens, accusés de dumping, vont passer de 15 à 42 % en représailles des droits de douane annoncés par l'UE sur les véhicules électriques chinois.

■ **Chine** : La plateforme de commerce Shein a inauguré le 24 décembre l'agrandissement de ses entrepôts (740 000 m²) près de Wrocław (Basse-Silésie). Ils seront largement automatisés et emploieront à terme 5 000 personnes pour devenir la principale porte d'entrée des produits chinois dans l'Union européenne (en échappant aux différentes taxes sur les petits colis récemment programmées). Un Polonais sur deux a acheté des produits Shein en 2025.

■ **Liban** : Après d'interminables tractations, le conseil des ministres a adopté, le 25 décembre, par 13 voix contre 9, un projet de loi sur la restitution des dépôts bancaires dite « loi du trou financier ». Mais le Premier ministre Nawaf Salam a indiqué qu'il entend donner la priorité aux petits épargnants mais que « le plus dur reste à faire », c'est-à-dire trouver de l'argent.

■ **Birmanie** : Des élections législatives ont eu lieu le 28 décembre. Sous étroit contrôle militaire et sans que l'opposition ne soit autorisée à concourir. La Prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi est toujours emprisonnée. De nouveaux scrutins seront organisés les 11 et 25 janvier.

■ **Chili** : La société publique Coldeco a annoncé, le 27 décembre, un partenariat avec la société SQM, détenue à 22 % par les Chinois, pour exploiter le lithium du désert d'Atacama.

■ **Argent** : Le cours du métal précieux sur les principales

places de marchés, qui a augmenté de 150 % en un an, a dépassé pour la première fois de l'Histoire les 70 euros l'once le 27 décembre, avant de se stabiliser autour de 63 euros.

L'Union européenne sous présidence chypriote

Au 1^{er} janvier 2026 la république de Chypre succède pour six mois au royaume du Danemark à la présidence des Conseils de l'Union européenne (UE).

Ce changement technique somme toute assez bénin revêt néanmoins un caractère particulier dans la mesure où il représente un changement de focus, du nord-ouest vers le sud-est, de la Baltique vers la Méditerranée orientale. Le président chypriote (le régime est présidentiel), Nikos Christodoulidis, en présentant le 21 décembre les orientations de cet exercice rituel sous le thème « Union autonome. Ouverte sur le monde », a exprimé la volonté de Chypre de « rapprocher l'UE du Moyen-Orient ». Il inscrit

cette période dans la ligne de la politique suivie depuis plusieurs années et renforcée à la faveur de la guerre à Gaza. Chypre possède un partenariat stratégique avec Israël depuis 2010. Israël lui vend des équipements militaires, dont des batteries de missiles antimissiles. La base de la Royal Air Force (RAF) à Akrotiri, la plus importante en dehors du Royaume-Uni, a servi de point de départ de vols quotidiens de surveillance et de renseignement depuis le 7 octobre 2023 au-dessus de la bande de Gaza, partagés avec les États-Unis et Israël. Le président Christodoulidis qui s'était déjà rendu le 4 mai 2025 à Jérusalem, y était encore le 22 décembre en compagnie du Premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis, pour une réunion tripartite avec le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Les trois pays sont partenaires dans des projets d'interconnexion et d'exploitation des champs pétrolifères et gaziers de Méditerranée orientale, étendus à la zone maritime libanaise, menacés par la Turquie. La France était alors intervenue et a noué des accords stratégiques tant avec Athènes qu'avec Nicosie (confirmé le 15 décembre dernier dans une rencontre à l'Élysée).

Parallèlement, Chypre, qui était l'une des destinations privilégiées des touristes et des investisseurs russes, est l'un des quatre États membres de l'UE qui ne sont pas membres de l'OTAN (avec l'Irlande, l'Autriche et Malte). La politique de défense européenne ne figure pas au cœur de ses priorités, à l'exception de la sécurité de la navigation maritime, capitale pour le pays qui possède la troisième flotte marchande de l'UE et qui s'est réservé à

la Commission européenne le portefeuille des pêches et des océans. Le document de présentation des objectifs de la présidence contraste on ne peut plus avec celui publié il y a six mois par le Danemark, y inclus la centralité accordée à la guerre en Ukraine.

Chypre attend notamment de sa présidence de poser quelques jalons dans la négociation jamais abandonnée de l'éternelle question de l'avenir institutionnel de l'île depuis la sécession de la partie nord de l'île en 1974 : solution à deux États ou fédération. Le 19 octobre dernier, aux élections présidentielles de la partie nord, le candidat favorable à la seconde solution l'a largement emporté sur le président sortant qui avait été adoubé par le président turc Erdogan et était favorable à l'autre solution. Des élections législatives doivent se tenir dans la partie sud en mai 2026. Le processus, conduit par les Nations Unies depuis 1994, pourrait ainsi être relancé.

Dominique Decherf

De facto

L'État d'Israël vient de reconnaître la République du Somaliland. Cette dernière n'est pas, en effet, un État imaginaire relevant de l'univers de Tintin mais bel et bien une nation constituée qui, jusqu'ici, ne bénéficiait d'aucune reconnaissance officielle. Le Somaliland fait partie de ces États de facto qui, bien qu'ignorés par la communauté internationale, administrent, de fait, les territoires qu'ils revendiquent.

Selon la convention de Montevideo de 1933, pour être reconnu comme tel, un État doit réunir quatre

La Nation Française

directeur de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

conditions : un territoire, une population permanente, des institutions et la capacité à entrer en relation avec les autres États.

Le Somaliland réunissait bien les trois premières conditions mais pas la quatrième. Avec ses 204 000 km² et ses 6 200 000 habitants dont 1 756 000 pour sa capitale Hargeisa, il n'a pourtant rien d'anecdotique. Il s'agit, en fait, de l'ancienne Somalie britannique qui avait obtenu son indépendance en 1960 mais qui, immédiatement après, avait fusionné avec l'ancienne Somalie italienne pour constituer la République fédérale de Somalie. Mais dans les années 1980 éclate la guerre civile somalienne qui aboutit au renversement du président somalien en 1991 dont le Somaliland entend profiter en proclamant son indépendance. Celle-ci n'est cependant pas admise par la communauté internationale ce qui n'empêche pas le nouvel État de s'installer. Il faut dire que dans cette région troublée de la Corne de l'Afrique, le Somaliland apparaît comme un îlot de stabilité qui contraste avec le désordre prévalant dans le reste de la Somalie.

La France est peu impliquée dans le pays sauf dans le domaine culturel où on lui doit la découverte puis le dégagement du site néolithique de Laas Geel (« le point d'eau des dromadaires » en langage somali) d'abord sous la conduite de Xavier Guthertz puis d'une équipe d'archéologues de l'université Paul-Valéry de Montpellier. Comme bien souvent, c'est la société civile qui compense les prudences des pouvoirs publics comme en témoigne l'initiative du Carrefour des acteurs sociaux en lien avec l'association Le français en

partage qui a permis de doter la bibliothèque de la ville de Borama, située à l'Est du pays, de livres en français afin de faire rayonner la francophonie aux portes de Djibouti.

Par ailleurs, à la différence des autres États de facto comme on le verra ci-dessous, le Somaliland n'est sous la coupe d'aucun autre État qui aurait suscité son indépendance au point de faire douter de l'authenticité de celle-ci. C'est ce qui renforce le sens de la reconnaissance accordée par Israël, souhaitant ainsi prolonger les accords d'Abraham favorables à ses échanges, même si on peut et doit comprendre la réaction mi-scandalisée mi-amusée de l'Autorité palestinienne qui aurait bien aimé bénéficier du même traitement de la part de son voisin.

Les autres États de facto connaissent des situations contrastées et beaucoup

moins assurées que celle du Somaliland.

En Afrique, existe également la République arabe sahraouie démocratique, soutenue à bout de bras par l'Algérie, qui revendique son autorité sur le Sahara-Occidental anciennement espagnol mais qui doit se contenter de l'exercer sur l'étroite bande de sable séparant la frontière algérienne du mur de sable érigé par le Maroc pour protéger la majorité du Sahara-Occidental qu'il a annexée avec la reconnaissance, certes tardive mais désormais acquise, d'une grande partie de la communauté internationale dont la France.

C'est en Europe que les exemples sont les plus nombreux. Tout d'abord la République turque de Chypre-du-Nord qui, comme son nom l'indique, doit tout à la Turquie qui en permet l'existence au Nord de l'île après, en 1974, en avoir repoussé la

Grèce qui voulait l'annexer. Plus à l'Est se situent des territoires d'anciennes républiques soviétiques peuplées majoritairement de Russes dont la Russie a suscité la création de manière malgré tout assez artificielle : la République de Transnistrie en Moldavie et les Républiques d'Abkhazie et d'Osétie-du-Sud en Géorgie. Tel était également le cas des Républiques de Louhansk et de Donetsk en Ukraine avant leur annexion, en 2022, par la Russie en pleine guerre russo-ukrainienne. Tel a été également le sort de la République du Haut-Karabagh ou Artsakh, mal défendue par l'Arménie et finalement annexée par l'Azerbaïdjan en 2023.

Le Somaliland est peu menacé à ses frontières, mais sa reconnaissance internationale est encore loin d'être acquise.

Fabrice de Chanceuil

Librairie Gay-Lussac / Fenêtre sur l'Asie
49, rue Gay-Lussac 75005 Paris

ouvert du lundi au samedi de 13 h à 20 h

Patrick : 06 70 13 67 92

Exposition-Vente

ARTS PREMIERS
L'AFRIQUE NOIRE

jusqu'au 10 janvier

Christian : 06 33 00 42 52

Pièces originales XIX^e, début XX^e siècle